

Défense Anti-Missile

Les enjeux de la nouvelle position française

Par le Commandant (Air) Gildas Boin
Ecole de Guerre / Promotion général de Gaulle

Plus de 3000 missiles balistiques de type V2 auront été lancés par le troisième Reich au cours des dernières années du second conflit mondial. Conçu initialement comme une arme de représailles et de terreur, les successeurs au V2 ne se sont jamais départis de cette image. Couplés par la suite à la charge nucléaire, les missiles balistiques concrétiseront durant toute la guerre froide le spectre de la terreur et resteront longtemps une "arme de non emploi", apanage des seules grandes puissances. Néanmoins le missile soviétique type "Scud" a changé la donne, en érigeant le missile balistique à charge conventionnelle au rang "d'arme d'emploi". Produit à plus de 5000 exemplaires et largement exporté, 3000 de ces missiles auront été tirés depuis les années 1970 notamment durant les multiples conflits qui ont déchiré le Moyen Orient. Aussi le missile balistique s'affiche désormais comme "l'arme asymétrique du pauvre", permettant à un pays non doté d'une aviation de combat performante de frapper l'adversaire au cœur de son dispositif sans être confronté à la problématique de la supériorité aérienne.

Par ailleurs, et en dépit des efforts mis en œuvre par la communauté internationale pour tenter de la juguler, la technologie des missiles balistiques a proliféré, nombreux sont les Etats disposant ou cherchant à disposer de telles capacités. A l'heure actuelle si la cartographie des menaces exclue la quasi-totalité de l'Europe de toute frappe d'un missile balistique provenant du Moyen Orient, la volonté affichée d'amélioration des performances des missiles iraniens pourrait, à terme, menacer plus directement l'ensemble du continent Européen.

Aussi face au spectre de la menace balistique, l'Alliance a décidé lors du dernier sommet de l'OTAN à Lisbonne, d'ériger la défense anti-missile au rang des missions prioritaires contribuant à sa défense.

Mais pour séduisant que puisse paraître le concept de défense anti-missile, il convient d'en explorer tous les arcanes car il engage les Alliés, et par la-même la France, dans une nouvelle stratégie commune de Défense et aura indubitablement un impact sur la structure de notre propre outil militaire.

Quelle stratégie de défense adopter contre la menace balistique ?

Si l'interception d'un vecteur balistique au moyen d'une défense anti-missile a été théorisée de manière concomitante avec l'apparition des missiles balistiques nucléaires, elle demeure, pour reprendre l'assertion toujours actuelle du général Beaufre, un "objectif idéal très difficile techniquement à réaliser et à maintenir"¹. Le général Beaufre arguant en retour qu'il "n'existe de véritable protection que dans la menace de représailles"².

¹ Général Beaufre, "Introduction à la Stratégie", p.105

² *Ibid*, p.106

A l'aune des différents concepts de défense possibles face à la menace balistique nucléaire, l'analyse du champ des perceptions qu'entretiennent les Etats-Unis et la France vis-à-vis de la défense anti-missile est nécessaire pour mieux comprendre la situation actuelle et notre infléchissement doctrinal récent.

Outre-Atlantique, la défense anti-missile fait partie intégrante de la stratégie de Défense Nationale

Depuis l'avènement de l'arme atomique balistique, la stratégie de dissuasion des Etats-Unis repose sur un volet offensif, incarnée par la menace de représailles ou la destruction préventive des armes adverses, et sur une stratégie défensive basée sur la défense anti-missile balistique. La volonté américaine de se doter de moyens défensifs s'est par ailleurs renforcée suite à la diminution de la menace directe, découlant du contexte post-guerre froide.

Le programme "Strategic Defense Initiative"³, développé sous l'impulsion du président Ronald Reagan, peut être considéré comme le premier programme de Défense Anti-Missile Balistique (DAMB) à vocation globale. Par son objectif ambitieux de fournir une défense quasi totale contre les missiles balistiques, il se démarque en effet profondément des projets précédents qui se limitaient à des capacités défensives et géographiques limitées⁴.

Néanmoins l'effondrement du bloc de l'Est n'a pas mis fin aux projets de DAMB des Américains. Les Etats-Unis n'ont en effet jamais abandonné ce concept stratégique de sanctuarisation de leur territoire et ont continué à investir massivement dans différents projets de défense anti-missile. Ainsi depuis près de dix ans, les Etats-Unis dépensent près de dix milliard de dollars chaque année dans leurs programmes de DAMB.

Le nouveau paysage stratégique qui s'est dessiné suite aux attentats du 11 septembre 2001 a par ailleurs contribué à renforcer ce besoin de sanctuarisation. Cette atteinte dans leur chair, ces actes de "guerre" commis sur leur territoire national, ont été vécus comme un traumatisme. Ils ont exacerbé cette volonté de protéger leur territoire contre toute agression, y compris balistique. Aussi c'est dans ce contexte protectionniste que les Etats-Unis annonceront en 2002 leur retrait unilatéral du traité ABM⁵ afin de se donner le champ libre pour développer plus avant leur programme de DAMB. C'est ainsi que le "Ballistic Missile Defense Review Report"⁶, paru en février 2010, expose clairement la ligne de conduite choisie et affiche que l'objectif prioritaire du programme de DAMB américain vise en premier lieu à protéger le territoire national des Etats-Unis contre une attaque limitée de missiles balistiques.

La défense anti-missile en France : de l'exclusion à la complémentarité

L'idée de se doter d'une défense anti-missile a du mal à faire consensus en France. S'engager dans le développement d'une défense anti-missile balistique est souvent ressenti comme propre à affaiblir notre stratégie ultime de Défense Nationale, basée sur la dissuasion nucléaire.

³ Appelé aussi communément "guerre des étoiles", ce programme demeure une des figures emblématiques de la DAMB.

⁴ Le "Safeguard Program" visait ainsi à protéger exclusivement un site de lancement de missiles Minuteman

⁵ Le traité ABM (Anti-Missiles Balistiques), signé entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique en 1972, visait à réglementer la mise en œuvre des systèmes de défense anti-missiles.

⁶ http://www.defense.gov/bmdr/docs/BMDR%20as%20of%2026JAN10%200630_for%20web.pdf

La sanctuarisation du territoire national est garantie par nos Forces Nucléaires, qui sont au service d'une stratégie de défense globale couvrant tout le spectre des menaces présentes et à venir. Aussi dans une logique d'exclusivité, toute idée de dispersion doctrinale et capacitaire induite par le développement d'un système de défense anti-missile balistique a été systématiquement rejetée. L'ancien ministre de la Défense Hervé Morin déclarant encore récemment que "la défense anti-missile, pour séduisante qu'elle paraisse à l'opinion publique, n'en constitue pas moins une erreur. La sécurité de votre pays, vous la garantissez par votre capacité à vous faire respecter au travers d'une puissance militaire crédible et non en vous abritant derrière des murs, même technologiques"⁷.

Toutefois malgré ces oppositions, force est de constater que la défense anti-missile a pénétré le champ de la pensée stratégique nationale. Les deux derniers discours fondateurs de notre stratégie de dissuasion⁸ développent en effet le concept de complémentarité entre dissuasion nucléaire et DAMB, afin notamment de diminuer nos vulnérabilités face à une "frappe limitée". Cette stratégie déclaratoire réaffirme que la protection de nos intérêts vitaux, c'est à dire du territoire national, reste du ressort de la dissuasion nucléaire. La complémentarité de la DAMB envers la dissuasion se conçoit ici au niveau de la protection d'une zone en proie à une menace balistique limitée⁹.

Enfin si le dernier Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale ne s'étend pas outre mesure sur la défense anti-missile, il fixe cependant plusieurs axes d'efforts. Il réaffirme ainsi la volonté de doter la France de capacité concourant à la DAMB dans ses volets prévention¹⁰ et protection des Forces¹¹. Le Livre Blanc argue également que "dans le cadre de l'Union européenne et de l'Alliance Atlantique, la France prendra part aux efforts collectifs pouvant conduire, à terme, à une capacité de défense active contre les missiles".

Ainsi deux approches s'opposent sur la place que doit prendre la DAMB dans le champ de la Stratégie. Pour les Américains il s'agit d'un objectif stratégique national, participant pleinement à la protection du territoire¹². Pour les Français la DAMB n'est perçue comme n'étant qu'un moyen complémentaire, subordonné à la dissuasion.

Cependant pourquoi la France affiche-t-elle la volonté de participer aux efforts collectifs de l'Alliance ? Pour mieux en comprendre les tenants et aboutissants, il faut au préalable décrypter les différents projets de DAMB soutenus par les Etats-Unis d'une part et par l'OTAN d'autre part.

**

⁷ Extrait de l'audition devant la Commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée Nationale, le 27 avril 2010

⁸ Prononcés respectivement par les présidents Chirac à l'Île Longue en 2006 et Sarkozy à Cherbourg en 2008

⁹ Cas de la protection de nos Forces sur un théâtre d'opération extérieur par exemple

¹⁰ Qui comprend l'alerte satellitaire avancée pour la détection des missiles balistiques pendant leur phase propulsée, juste après leur tir, et les RADAR à très longue portée pour le suivi et la discrimination de la cible en vol

¹¹ Dispositif anti-missiles tactiques

¹² La défense anti-missiles est rattaché au "United States Strategic Command", au même titre que les Forces Nucléaires

Les principaux projets de Défense Anti-Missile Balistique

Le projet Américain

Depuis la création du "Strategic Defense Initiative Organization"¹³ en 1984, les Américains ont développé sans discontinuer et de manière unilatérale un programme ambitieux de défense anti-missile de territoire. Néanmoins au regard de la portée d'un missile balistique intercontinental, les problématiques d'interception obligent les Etats-Unis à disposer nécessairement de sites RADAR et de batteries d'intercepteurs implantés entre la menace et le continent Américain. Ainsi ce programme de DAMB est *de facto* un projet à vocation mondiale et requiert par là-même une "profondeur stratégique" obligeant les Etats-Unis à coopérer avec des Nations alliées.

Dans ce cadre les Américains ont conclu des partenariats bilatéraux avec plusieurs pays. L'administration Bush avait notamment affiché l'ambition d'implanter en Europe de l'Est, sans consensus préalable avec les autres pays de l'Union Européenne, des sites de missiles intercepteurs Sol/Air et de RADAR à longue portée, respectivement en Pologne et en République Tchèque. Néanmoins devant les fortes réticences Russes et la gêne de certains pays européens, l'administration Obama a abandonné en septembre 2009 ces projets bilatéraux d'implantation de sites anti-missiles en Europe.

En substitut les Etats-Unis ont alors proposé en 2009 aux Européens le projet "Phased Adaptive Approach"¹⁴ qui vise à fournir à l'Europe, sous l'égide de l'Alliance Atlantique, une capacité de DAMB de territoire. Cette capacité est constituée de quatre phases modulables et repose dans un premier temps, dès l'horizon 2011, sur le déploiement de navires américains anti-missiles de type "Aegis" en mer Méditerranée et de RADAR de surveillance.

Les projets de l'OTAN

Deux projets de défense anti-missile ont cours au sein de l'Alliance. L'un vise à protéger un théâtre d'opération, tandis que le second, à vocation globale, vise à sanctuariser les territoires des pays membres et à protéger leurs populations.

Historiquement le premier projet de DAMB de l'Alliance est le programme ALTBMD¹⁵. Il vise à doter l'OTAN d'une première capacité de théâtre contre des missiles balistiques à courte portée en 2012¹⁶. Décidé en 2001 et construit sur le schéma d'un programme de défense aérienne élargie, le principe retenu est l'apport par chacun des Alliés de "briques technologiques" permettant leur agrégation et leur interopérabilité, la France ayant prévu pour sa part d'y contribuer avec le système anti-missile SAMP/T¹⁷. Dans ce programme de DAMB de théâtre, seul le système de commandement, de

¹³ Renommé "Missile Defense Agency" en 2002

¹⁴ http://www.whitehouse.gov/the_press_office/FACT-SHEET-US-Missile-Defense-Policy-A-Phased-Adaptive-Approach-for-Missile-Defense-in-Europe/

¹⁵ Défense active multicouches contre les missiles balistiques de théâtre

¹⁶ Ce programme prévoit également d'offrir à terme, dans un second standard à l'horizon 2016-2017, une protection contre les missiles balistiques de moyenne portée

¹⁷ Sol-Air Moyenne Portée Terrestre. Ce système développé en partenariat avec l'Italie, offrira une première capacité capable de faire face aux missiles de courte portée (600km). Conformément aux prescriptions du Livre Blanc, le SAMP/T devrait être couplé avec un RADAR très longue portée lui conférant la capacité à traiter les missiles d'une portée allant jusqu'à 1000km, les réaménagements dans la loi de programmation militaire ayant cependant repoussé l'acquisition de cette capacité à l'horizon 2022.

contrôle, de communication et de renseignement¹⁸ sera financé et développé en commun par l'Alliance afin d'intégrer ces éléments.

Par ailleurs lors du dernier sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Lisbonne les 19 et 20 novembre 2010, les Alliés ont annoncé que la défense anti-missile était dorénavant un élément essentiel de la mission de défense collective. Le nouveau concept stratégique qui a vu jour à l'issue de ce sommet, érige ainsi la défense anti-missile balistique au rang de nouvelle mission prioritaire pour l'Alliance¹⁹. Message politique fort, cette décision engage *de facto* les Alliés dans un processus d'acquisition d'une capacité de défense anti-missile capable de protéger leurs territoires ainsi que ses populations contre une attaque balistique. De manière concrète, les Etats-Unis fourniront au travers du programme "Phased Adaptive Approach" l'ensemble des moyens (systèmes satellitaires, radars et intercepteurs). L'Alliance ne prendra à sa charge que le financement et le développement du système de commandement et de contrôle, qui s'appuiera dans une large mesure sur les compétences acquises dans le cadre du programme ALTBMD.

Les projets de DAMB territoriale des Etats-Unis et de l'Alliance sont donc extrêmement interdépendants, le programme de l'OTAN s'adossant en totalité sur les systèmes existants américains. Cette imbrication et les coûts afférents au développement de tels systèmes, soulèvent indubitablement des enjeux pour les pays membres de l'Alliance, et notamment pour la France.

**

Quels sont les risques et les enjeux pour la France ?

Au regard de la prédominance américaine dans le domaine de la défense anti-missile, le projet de DAMB territoriale de l'Alliance conduit à s'interroger sur les risques et les enjeux qu'il représente pour la France.

Quelle place pour la dissuasion en France ?

Le choix de participer au développement d'une capacité de défense anti-missile de territoire présente le risque pour notre pays d'avoir "ouvert la boîte de Pandore" et de s'exposer à une remise en question possible de notre dissuasion.

De prime abord, le nouveau concept stratégique de l'OTAN se veut rassurant à ce sujet. Il réaffirme que la "garantie suprême de la sécurité des Alliés est apportée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des États-Unis" et que "les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont un rôle de dissuasion propre, contribuent à la dissuasion globale et à la sécurité des Alliés". Par ailleurs le président français lors de sa conférence de presse post-sommet confirme que la France aurait refusé un tel projet s'il avait placé la DAMB au rang de substitut possible à la dissuasion nucléaire²⁰.

¹⁸ Système BMC3I

¹⁹ Confère le nouveau concept stratégique de l'OTAN : <http://www.nato.int/lisbon2010/strategic-concept-2010-fra.pdf> et le rapport du groupe d'experts présidé par Madeleine Albright, p.44 : <http://www.nato.int/strategic-concept/expertsreport.pdf>

²⁰ *Ibid*, Cf. conférence de presse du président Nicolas Sarkozy lors du sommet de Lisbonne

Néanmoins à l'aune du contexte politique général de telles assertions pourraient à terme être remises en cause. En effet au plan international, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour appeler à une réduction des arsenaux nucléaires et à un monde sans armes nucléaires²¹. De fortes dissensions au sein de l'Europe ont ainsi vu jour lors des discussions préalables au traité de Lisbonne²², l'Allemagne prônant notamment le retrait des armes nucléaires américaines du sol européen et conceptualisant la défense anti-missile de l'OTAN comme un substitut possible à la dissuasion.

D'aucuns pourraient donc être tentés de privilégier à terme la DAMB au détriment de la dissuasion nucléaire. Face à cette éventualité, le partenariat stratégique récemment conclu entre le Royaume-Uni et notre pays²³ n'y est certainement pas étranger. Il ouvre en effet un champ inédit de coopération dans le domaine du nucléaire militaire avec un double objectif. Il réaffirme tout d'abord la volonté de nos deux pays de pérenniser leur dissuasion nucléaire. Mais il pérennise également un partenaire à la France, qui lui évitera de se retrouver isolée et "marginalisée" sur la scène européenne face aux nations anti-nucléaires.

Positionnement de la Base Industrielle et Technologique de Défense française

Le projet de DAMB de territoire entériné au sommet de Lisbonne, s'appuie dans sa première proposition sur le programme américain "Phased Adaptive Approach" qui fournira l'ensemble des moyens. Les modalités éventuelles de participation des Alliés à ce projet ne sont en revanche pas évoquées, et sous-tendent donc des enjeux économiques et industriels pour la France.

Si le président français se veut rassurant en affirmant "qu'il n'y aura pas d'assèchement des budgets européens de la défense pour financer ce système anti-missile"²⁴, et que les Alliés ne financeront en commun que le "système de commandement et de contrôle, pour un montant évalué entre 80 et 150 millions d'euros", il semble illusoire et peu réaliste d'imaginer qu'au simple titre de la solidarité Euro-Atlantique les Etats-Unis puissent fournir à leurs alliés une défense anti-missile de territoire "à si bas prix" et sans contrepartie aucune.

En effet au regard de la haute technologie mise en œuvre au sein de tels programmes d'armement et compte tenu que la défense anti-missile peut être considérée comme une véritable locomotive technologique, les partenaires des Etats-Unis ne voudront pas rester à l'écart de ce projet et demanderont indubitablement à y être associés. C'est le cas de figure de la France qui dispose d'industries de pointe et de projets concrets dans ces domaines²⁵, et qui ambitionne donc probablement de faire participer son industrie de défense.

²¹ Le Conseil de Sécurité de l'ONU, présidé exceptionnellement par M. Barack Obama, a adopté le 24 septembre 2009 la résolution 1887 appelant à de nouveaux progrès dans tous les aspects du désarmement et visant à l'instauration d'un monde dénucléarisé

²² http://www.lexpress.fr/actualites/1/cinq-pays-de-l-otan-pour-un-retrait-des-armes-nucleaires-americaines-d-europe_850045.html

²³ "Coopération de défense et de sécurité", adoptée le 2 novembre 2010 : <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/declarations/2010/declaration-sur-la-cooperation-de-defense-et-de.9948.html>

²⁴ Cf. conférence de presse du président Nicolas Sarkozy lors du sommet de Lisbonne : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/defense/otan/sommet-de-lisbonne/sommet-de-l-otan-a-lisbonne.10055.html>

²⁵ Les industriels Astrium avec le démonstrateur Spirale d'alerte avancée, Thales avec le RADAR très longue portée, ou encore MBDA pour la partie lanceur

Dans ce schéma, le risque est de voir les Etats-Unis, forts de leur avance doctrinale et industrielle dans ce domaine, phagocytter le champ technologique de la DAMB en modelant le paysage industriel selon une logique capacitaire purement américaine.

Cette forme d'aliénation de notre industrie de Défense aux intérêts américains dans le domaine de la défense anti-missile, relèquerait ainsi notre industrie au rang de supplétif dans un scénario évoquant les affres du "syndrome Joint Strike Fighter²⁶", où les nations partenaires n'ont pas obtenu les retombées économiques initialement envisagées.

La participation française au projet de défense anti-missile à vocation territoriale de l'Alliance représente donc un enjeu industriel non dénué de risques, mais surtout un défi politique puisque cette participation ouvre la voie à une remise en cause possible de la place de la dissuasion nucléaire au sein de notre stratégie de défense.

CONCLUSION

La France, qui a longtemps éludé la question de la défense anti-missile balistique, est désormais rattrapée par l'Histoire. Mais cette absence de débats et de concepts réfléchis au préalable se fait aujourd'hui sentir car la défense anti-missile est moins un simple programme militaire qu'un projet englobant les champs industriels, sécuritaires et politiques.

L'impulsion nouvelle donnée à la DAMB territoriale sous l'égide des Etats-Unis, la place donc dorénavant au cœur de la Stratégie. Aussi à l'avenir, et afin de faire les bons choix, la France devra s'attacher à "réintroduire la dimension politique dans la réflexion technique et opérationnelle"²⁷.

²⁶ Programme d'avion de chasse multi-rôle sur lequel les Etats-Unis disposent de la primauté quasi absolue vis-à-vis des autres nations partenaires

²⁷ Général Desportes, "La Guerre Probable", p.208